

Convention collective — catégorie 3

Fiche Processus de qualification Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Dispositions locales de la convention collective

Conformément aux dispositions de la convention collective, l'Employeur met en place un processus de qualification des employés pour un ou plusieurs titres d'emploi ou postes. Un processus de qualification signifie que les personnes intéressées à postuler sur un poste doivent réussir le processus de sélection qui peut comprendre un ou des tests et une entrevue, et ce, afin de s'assurer qu'elles répondent aux exigences normales de la tâche. Dans ce contexte, il est obligatoire de posséder la qualification qu'exige un titre d'emploi avant l'affichage pour que la candidature d'une personne salariée à un poste soit considérée.

Ce processus de qualification aura maintenant lieu au en continu tout au long de l'année.

Svp vous assurer de consulter l'annexe indiquant les tests à faire selon les titres d'emploi et secteurs pour lesquels vous voulez vous qualifier avant de vous inscrire aux tests de qualification.

Calendrier des périodes de qualification	
Préqualification en continu pour les titres d'emploi suivants	Agente administrative, classe 3 – volets secrétariat et administration (codes 5316 et 5317) Agente administrative, classe 2 – volets secrétariat et administration (codes 5314 et 5315) Agente administrative, classe 1 – volets secrétariat et administration (codes 5311 et 5312) Secrétaire médicale (code 5322) Technicien en administration et technicien en administration (code 2101) (la qualification s'applique autant pour les postes ayant principalement un volet bureautique ou un volet administration pour certaines directions) Acheteur (code 5324) Magasinier (code 5141)

Tests à effectuer et fonctionnement	
Liste des tests à faire par titre d'emploi	<ul style="list-style-type: none">• En pièce jointe, vous trouverez l'annexe 1 qui présente le tableau des tests à faire et à réussir pour vous qualifier à chaque titre d'emploi. La durée des tests est aussi indiquée dans le tableau.• La note de passage est de 60 % pour tous les tests.

Validité du test	<ul style="list-style-type: none"> Les tests réussis demeureront valides aussi longtemps que les exigences et les moyens d'évaluation ne seront pas modifiés, tel que prévu dans les dispositions locales à l'article 7.19
Délai de reprise	<ul style="list-style-type: none"> Si un test est échoué, il sera possible de le refaire 3 mois après à l'échec.

Inscription aux tests	
Comment s'inscrire? Nouveau	<ul style="list-style-type: none"> Vous devez compléter le formulaire d'inscription disponible sur la Zone CIUSSS. Dans ce formulaire, vous pourrez indiquer pour quel titre d'emploi vous souhaitez vous qualifier. Vous pouvez vous inscrire en tout temps en complétant le formulaire. Si vous avez des difficultés à vous inscrire, vous pouvez communiquer avec l'équipe de la dotation au 418-821-3200 et faire l'option 1 et ensuite l'option 5. Vous serez contacté pour vous indiquer la date et l'heure de votre test ainsi que la salle où vous devez vous présenter. Vous recevrez aussi un guide préparatoire aux tests pour vous aider.
Plages horaires	<ul style="list-style-type: none"> En raison de la disponibilité des locaux et de la distanciation physique à respecter, le nombre de personnes en test en même temps est réduit à 4 personnes avec le port du masque de procédure obligatoire. Les tests effectués sur les heures de travail sont rémunérés à même votre centre de coût habituel. Il n'y a pas de code de paye à inscrire. Les tests faits en dehors des heures de travail ne sont pas rémunérés.
Lieu des tests	<ul style="list-style-type: none"> Pour les régions de Québec et de Portneuf, les tests auront lieu à l'IUSMQ où une salle permet de faire passer 4 tests simultanément. Pour la région de Charlevoix, les tests auront lieu à Baie-Saint-Paul et à La Malbaie.
Modalités à respecter pour la planification et passation des tests	<ul style="list-style-type: none"> Lors de la convocation pour les tests, un premier message vous sera laissé, le cas échéant. Vous aurez 24 heures pour retourner l'appel et, si vous ne le faites pas dans le délai, une relance sera faite. Si 24 heures après la relance vous n'avez toujours pas rappelé, nous considérerons que vous vous êtes désisté de votre demande de qualification. Ce délai ne s'applique pas aux employés qui sont en vacances au moment de l'appel.

	<ul style="list-style-type: none"> • Vous vous verrez offrir 2 plages horaires différentes pour faire les tests afin de choisir la plage horaire pour le test. • Lors de l'appel pour planifier la date et l'heure du test, aucun délai additionnel ne sera accordé pour vous préparer au test. Il est recommandé que vous soyez déjà prêt à faire les tests au moment où vous vous inscrivez • Dans l'éventualité où vous ne seriez pas en mesure de venir au test qui a été planifié, vous pourrez reporter le test une seule fois pour un motif sérieux. Le report sera analysé en fonction de la capacité. • Une absence injustifiée à un test planifié sera considérée comme un désistement au processus de qualification.
--	---

Informations importantes à retenir :

1. Il est obligatoire de posséder la qualification qu'exige un titre d'emploi avant l'affichage pour que la candidature d'une personne salariée à un poste soit considérée.
2. Afin de pouvoir qualifier les gens intéressés en prévision d'un affichage, nous allons accepter les inscriptions à la préqualification jusqu'à 4 semaines avant l'affichage (à l'exception de l'affichage d'octobre où la limite est de 3 semaines avant l'affichage). Si la personne s'inscrit après ce délai, nous ne pouvons pas garantir que la personne pourra être préqualifiée en prévision de l'affichage de poste à moins qu'il y ait des places disponibles. Voici les dates limites d'inscriptions pour se préqualifier avant un affichage :

Date d'affichage	Date limite pour la réception des inscriptions
6 au 19 octobre 2021	13 septembre 2021
19 janvier au 1 ^{er} février 2022	12 décembre 2021
1 juin au 14 juin 2022	1 ^{er} mai 2022

3. Nous vous invitons à vous inscrire à la préqualification en continu lorsque vous souhaitez obtenir un titre d'emploi et ne pas attendre à la dernière minute avant un affichage pour faire votre demande.